

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 619**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°619 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 502 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ACCÈS AUX POSTES DE POMPAGE NOS 5, 9, 10 ET 14

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 juillet 2026 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 502 000 \$ \$ et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 30 JUILLET 2026.

Marie-Hélène Brunet
Greffière